

Introduction au partenariat avec les mécanismes onusiens chargés des droits de l'homme



Introduction au partenariat avec les mécanismes onusiens chargés des droits de l'homme
2013 © International Rehabilitation Council for Torture Victims

ISBN 978-87-88882-10-0 (version imprimable)

ISBN 978-87-88882-11-7 (en ligne)



L'International Rehabilitation Council for Torture Victims est une organisation internationale et indépendante à but non-lucratif comptant à son actif plus de 140 centres de réhabilitation dans 74 pays et doté d'une expérience de plus de 25 ans. Le combat de l'IRCT date ainsi de plusieurs années: réhabiliter les victimes de torture et leurs familles ; assurer le respect des droits des victimes ; éradiquer la torture.

Introduction au partenariat avec les mécanismes onusiens chargés des droits de l'homme

Avril 2013

Table des matières

Introduction	5
Mécanismes onusiens des droits de l’homme relatifs à la torture	6
Organes politiques	6
Organes d’experts	7
Déterminer la pertinence et la façon de collaborer avec les mécanismes onusiens	8
Les résultats attendus	9
Déterminer les investissements nécessaires	10
Les effets possibles sur les relations entre les intervenants nationaux	10
Comment l’IRCT peut-il apporter son soutien	12
Soutien à l’évaluation de la pertinence de l’engagement	12
Soutien technique de l’information pour produire les mécanismes onusiens des droits de l’homme	12
Soutien au lobbying / plaidoyer direct à Genève	13
Soutien aux activités de mise en œuvre nationale	13

Introduction

L'interdiction absolue et universelle de la torture, qui constitue la pierre angulaire de la protection internationale des droits de l'homme, est clairement établie dans plusieurs traités relatifs aux droits de l'homme. Le plus détaillé de ces traités, la Convention des Nations Unies contre la torture, a été ratifié par plus de 150 pays dans le monde, et fournit donc un cadre quasi mondial visant à mettre fin à la torture et aux mauvais traitements et à assurer l'accès aux services de réadaptation pour les survivants. Au sein du système onusien des droits de l'homme, il existe plusieurs mécanismes chargés de surveiller et / ou de promouvoir la mise en œuvre de l'interdiction de la torture à l'échelon national. Pour les organisations de réhabilitation consécutive à la torture, il peut s'avérer pertinent de collaborer avec ces mécanismes dans le cadre de leurs efforts pour mettre fin à la torture dans leur pays et veiller à ce que les victimes reçoivent une réparation adéquate, en y incluant la réadaptation.

Le partenariat avec les mécanismes des NU et d'autres organisations internationales et régionales des droits de l'homme peut s'avérer un outil puissant pour promouvoir le changement intérieur, à condition que celui-ci s'opère de façon stratégique – en abordant la bonne question, au bon moment et dans le bon sens. Cependant, il est important d'examiner attentivement la

pertinence et la manière de collaborer afin de s'assurer que les ressources limitées d'une organisation soient dépensées de façon à générer autant de changements internes que possible.

Ce petit guide vise à fournir aux membres du Conseil International de Réhabilitation pour les Victimes de Torture (IRCT) ainsi qu'à d'autres intervenants intéressés, un outil pratique permettant de déterminer s'il s'avère pertinent pour eux de collaborer avec les mécanismes onusiens des droits de l'homme dans le cadre de leur travail. Ce guide a été conçu dans la perspective qu'un tel engagement se traduise par des améliorations dans la jouissance des droits des personnes sur le terrain, par le biais d'un investissement raisonnable de ressources humaines et financières. Le guide décrit brièvement les différents types de mécanismes disponibles dans le système des Nations Unies et la façon dont ils peuvent se révéler opportuns pour les organismes de réadaptation de victimes de torture. S'ensuit une série de considérations générales pour les organismes nationaux afin d'évaluer la pertinence et la façon d'utiliser au mieux ces mécanismes dans leur travail. Enfin, ce guide décrit les différents types de soutien que l'IRCT peut offrir à nos membres en vue d'une collaboration avec les mécanismes des Nations Unies.

Mécanismes onusiens des droits de l'homme en matière de torture

Les mécanismes onusiens des droits de l'homme peuvent être divisés en deux groupes: les organes fondés sur la Charte (politiques) et les organes conventionnels (d'experts). Dans les organes politiques, les États membres de l'ONU constituent l'acteur principal, tandis que dans les organes d'experts, il s'agit d'individus privés censés être indépendants de tout gouvernement, et d'experts dans les questions abordées par l'organisme compétent

(voir Figure 1). Bien que ces organes soient reliés entre eux, ils opèrent selon des mandats et des méthodes de travail distincts, qu'il est important de connaître lorsqu'on envisage une éventuelle collaboration avec eux.

Organes politiques

Les principaux mécanismes politiques sont la 3eme Commission de l'Assemblée

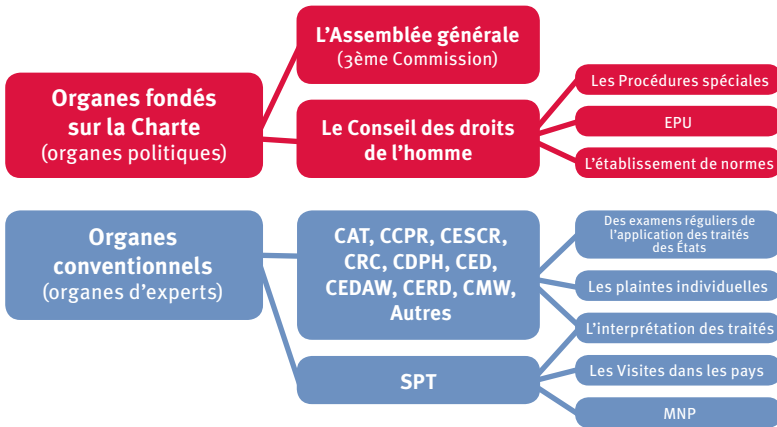


Figure 1 - Le système onusien des droits de l'homme

Acronymes:

CAT - Comité contre la torture
 CCPR - Le Comité des Droits de l'homme
 CESC - Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels
 CRC - Le Comité des droits de l'enfant
 CDPH - Le Comité des droits des personnes handicapées
 CED - Le Comité des disparitions forcées

CEDAW - Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
 CERD - Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale
 CMW - Le Comité des travailleurs migrants
 EPU - L'Examen Périodique Universel
 SPT - Le Sous-Comité pour la prévention de la torture
 MNP - La Supervision de l'établissement de mécanismes nationaux de prévention

générale des Nations Unies et le Conseil de droits de l'homme. Leur fonction principale est l'élaboration de normes internationales en matière de droits de l'homme et la promotion de leur mise en œuvre. Pour ce faire, ils disposent d'un certain nombre d'outils.

Trois des outils les plus essentiels sont:

- L'établissement d'une norme selon laquelle les nouveaux traités relatifs aux droits de l'homme ou d'autres textes moins contraignants sont négociés et convenus par les États. C'est ainsi que la Convention des Nations Unies contre la torture et son Protocole facultatif ont vu le jour.
- Le système des Procédures Spéciales, par le biais desquelles le Conseil des droits de l'homme, grâce au recours à des experts indépendants, surveille les situations des droits de l'homme thématiques et spécifiques à chaque pays, à travers des recherches documentaires et des visites de pays. Les experts indépendants présenteront régulièrement des rapports au Conseil des droits de l'homme, qui peut alors décider d'y donner suite ou non. Le Rapporteur spécial de l'ONU sur la torture fait partie de ce système.
- L'Examen Périodique Universel, par lequel tous les États membres de l'ONU sont soumis à un examen de leur situation nationale des droits de l'homme par les autres États membres. Ici, les États peuvent émettre des commentaires, poser des questions et adresser des recommandations à l'État examiné lors d'une session orale à l'ONU à Genève. Le Guide pratique sur l'EPU de l'IRCT est disponible à www.irct.org.

La caractéristique commune de tous ces outils est que les États constituent des acteurs centraux et des décideurs, à la fois au niveau international et pour la mise en œuvre nationale des normes et recommandations. À l'exception des traités juridiquement contraignants, la majeure partie des recommandations générées par ces mécanismes seront de nature politique, et acquièrent dès lors leur légitimité du poids politique de la source - États, groupes d'États ou tous les États membres de l'ONU.

Les organes d'experts

Les organes conventionnels de l'ONU sont établis par les différents traités relatifs aux droits de l'homme ayant pour mandat de surveiller et de promouvoir la mise en œuvre par les États de leurs obligations en vertu du traité concerné. Le Comité contre la torture (CAT) et le Comité pour la prévention de la torture (SPT) en font partie et les guides de l'IRCT sur ces mécanismes sont disponibles à www.irct.org. Chaque corps est composé d'experts indépendants et exerce ses fonctions à travers une variété de moyens. Les trois plus courants sont:

- La procédure de rapport d'État - où chaque État ayant ratifié le traité en question subira un examen de son bilan d'application par l'organe conventionnel à intervalles réguliers par le biais d'une procédure mixte écrite et orale.
- L'émission d'Observations Générales - où l'organe conventionnel présentera son interprétation d'une ou de plusieurs dispositions du traité qu'il est chargé de surveiller. Cela passe par des délibérations entre les experts

des organes conventionnels s'étalant souvent sur plusieurs années.

- La décision de communication individuelle - où l'organe conventionnel aura une fonction quasi judiciaire et émettra son point de vue sur les plaintes individuelles qui lui sont soumises par des personnes qui prétendent être victimes de violations du traité concerné commises par les États qui l'ont ratifié.

Dans les organes conventionnels, le pouvoir de décision est partagé entre les experts indépendants et les États. Les experts indépendants sont chargés de surveiller et de faire des recommandations. Les États sont responsables pour les efforts de mise en œuvre nationale. Par

rapport aux instances politiques, les recommandations générées par les organes conventionnels auront un caractère plus détaillé et plus technique. Parce que ces recommandations proviennent de différents experts, leur légitimité vis-à-vis des États qui sont responsables de leur mise en œuvre dépend de leur qualité et du processus par lequel elles ont été produites. Si les recommandations sont d'une grande qualité, qu'elles s'avèrent pertinentes et qu'elles sont le produit d'un processus où les États éprouvent le sentiment que leurs points de vue ont été pris en considération, les États sont, en général, plus susceptibles d'avoir une attitude positive envers leur mise en œuvre nationale.

Déterminer la pertinence et la façon de collaborer avec les mécanismes onusiens

Les mécanismes onusiens des droits humains ont le potentiel d'apporter une contribution importante à la promotion des droits de l'homme pour les détenteurs de droits sur le terrain - s'ils sont suffisamment informés sur le contexte national, et si les intervenants nationaux, y compris les ONG, utilisent activement les recommandations générées par les mécanismes

onusiens afin de promouvoir les droits de l'homme dans leurs pays respectifs.

Cependant, étant donné le peu de ressources humaines et financières dont disposent les ONG, il est important que celles-ci se concentrent sur les interventions qui produisent les meilleures recommandations par rapport au temps et à l'argent investis.

Il est donc important pour les organisations de réhabilitation consécutive à la torture ainsi que d'autres organisations de la société civile de prendre en considération un certain nombre de facteurs avant de décider si et comment collaborer avec les mécanismes onusiens des droits de l'homme. Cela aidera à déterminer si le résultat attendu est proportionnel à l'investissement qui devra être réalisé et comment les résultats peuvent être maximisés. En outre, un partenariat avec les mécanismes onusiens des droits de l'homme peut conduire à d'autres résultats moins évidents, notamment un changement dans les relations entre les différents acteurs nationaux. Les sections ci-dessous présenteront quelques considérations générales qui peuvent être utilisées pour une première auto-évaluation par rapport aux résultats attendus, aux investissements nécessaires et aux effets possibles sur les relations entre les acteurs nationaux. Pour une évaluation complète de la pertinence de collaborer avec les mécanismes onusiens des droits de l'homme, l'IRCT se tient disponible pour tout apport d'informations et toute discussion supplémentaire.

Les résultats attendus

Les facteurs suivants sont des éléments à prendre en considération dans une évaluation des résultats attendus au niveau national et consécutifs au partenariat avec les mécanismes onusiens des droits de l'homme, et sur la façon d'optimiser ces résultats. En d'autres termes, il faut évaluer quelles recommandations peuvent être attendues des mécanismes onusiens des droits de l'homme, et si cela est susceptible d'entraîner un changement/ résultat national positif. Comme illustré ci-dessus,

les deux principales productions tangibles des mécanismes onusiens des droits de l'homme sont les recommandations par pays et l'établissement de normes thématiques. Les considérations suivantes doivent être contextualisées à la situation spécifique nationale des droits politiques et humains et à la situation de votre organisation.

1. Ai-je une stratégie / priorité nationale de plaider et quelle est-elle? Souvent, les activités et les recommandations des mécanismes onusiens des droits de l'homme ont le plus d'impact au niveau national s'il existe des intervenants nationaux, y compris les ONG, qui travaillent activement avec et font pression sur leurs gouvernements nationaux pour mettre en œuvre efficacement les recommandations espérées. Il n'y a pas besoin d'une stratégie très formalisée, mais il est important que se déroulent des activités nationales de plaider / lobbying et que celles-ci visent des objectifs clairement établis.
2. Mon pays est-il tout à fait ouvert à la mise en œuvre des recommandations formulées par les mécanismes onusiens des droits de l'homme? En général, la plupart des pays dans le monde sont dans une certaine mesure sensibles aux mécanismes onusiens des droits de l'homme, mais il y a aussi certains États où il est difficile d'identifier le moindre effort national pour mettre en œuvre les recommandations émanant d'un mécanisme onusien des droits de l'homme.
3. De quelles recommandations puis-je espérer profiter de la part des Nations Unies et comment cela soutiendra-t-il

la concrétisation de ma stratégie / priorité de plaider au niveau national? Il est très important de considérer de quel type de recommandations vous aurez besoin pour appuyer la réalisation de votre priorité de plaider au niveau national. Cela vaut à la fois pour le contenu et la forme des recommandations. Quelles questions devraient être abordées? Devrait-il s'agir de recommandations très détaillées ou plus larges? Ces recommandations devraient-elles être de nature politique ou experte? Cela vous aidera à déterminer quels sont les mécanismes les plus susceptibles de produire les recommandations dont vous avez besoin.

Si vous avez des objectifs de plaider national clairement définis, si votre pays démontre un certain niveau d'ouverture sur la mise en œuvre des recommandations des mécanismes onusiens des droits de l'homme et que vous croyez que la réalisation de vos objectifs de plaider peuvent être pris en charge par les recommandations d'un ou plusieurs organes de l'ONU, il est probable qu'il soit pertinent pour vous de collaborer avec ces mécanismes.

Déterminer les investissements nécessaires

Une fois que vous avez déterminé qu'il s'avère pertinent de collaborer avec les mécanismes onusiens des droits de l'homme et que vous avez défini le type de recommandation qui serait le plus utile, il est important d'évaluer soigneusement quel investissement sera nécessaire pour avoir une chance réaliste d'obtenir la recommandation souhaitée. Ci-dessous, vous trouverez un ensemble de considérations

générales qui peuvent être complétées par une discussion plus approfondie avec l'IRCT sur la façon la plus efficace de collaborer avec les mécanismes onusiens des droits de l'homme, y compris avec le soutien de l'IRCT.

1. Notre organisation possède-t-elle une expérience antérieure de plaider international avec les institutions des Nations Unies ou toute autre institution?
2. Notre organisation dispose-t-elle de l'expérience et de la capacité à produire des rapports écrits analysant la situation intérieure des droits humains dans l'une des langues de l'ONU (anglais, français, espagnol, arabe, russe ou chinois)?
3. Disposez-vous d'informations de fond sur la question que vous souhaitez mettre en exergue ou ces informations doivent-elles être collectées?
4. De combien de temps disposez-vous pour produire un rapport écrit et mener des activités intérieures de plaider en utilisant les recommandations des mécanismes onusiens des droits de l'homme?
5. Y a-t-il d'autres acteurs nationaux travaillant sur la même question ou des questions plus larges, qui pourraient être intéressés par une collaboration sur le plaider onusien?

Les effets possibles sur les relations entre les intervenants nationaux

Il est très fréquent que le partenariat avec les mécanismes onusiens des droits de

l'homme débouche sur une modification des relations entre les acteurs nationaux - ce qui peut être à la fois positif et négatif. Voici ci-dessous une liste non exhaustive de ces changements tels qu'ils ont déjà eu lieu avec d'autres ONG conséquemment à ce partenariat. Ces changements peuvent être très importants et doivent donc être soigneusement considérés comme faisant partie de la décision globale sur l'opportunité de collaborer ou non avec ces mécanismes.

1. Le partenariat avec les mécanismes onusiens des droits de l'homme peut faciliter un meilleur dialogue avec votre gouvernement. Il existe de nombreux exemples où le partenariat avec les mécanismes onusiens des droits de l'homme se traduit par un meilleur dialogue, soit parce que l'ONU offre un terrain plus neutre où dialoguer avec les représentants du gouvernement, ou tout simplement parce que votre organisation, en raison de son engagement auprès de l'ONU, est perçue comme un acteur plus important. Enfin, votre capacité à collaborer avec les mécanismes onusiens des droits de l'homme peut inciter le gouvernement à donner plus de poids à votre voix en vue d'éviter les critiques de l'ONU.
2. Cependant, ce partenariat peut aussi déboucher sur une détérioration des

relations, dans la mesure où votre organisation a contacté un mécanisme international, ce qui peut plonger le pays dans la honte ou l'embarras. Cela peut conduire à l'exclusion des processus décisionnels, la perte de privilèges, tels que l'accès aux lieux de détention, et dans le pire des cas des menaces physiques ciblant votre organisation, des membres du personnel ou des clients.

3. Un des résultats positifs les plus fréquemment rapportés est que le processus de partenariat avec les mécanismes onusiens des droits de l'homme a conduit à une collaboration accrue entre les ONG nationales. Souvent, au moins des parties de la mission se feront à travers des coalitions permanentes ou ad-hoc d'ONG nationales et les processus de rassemblement d'ONG pour effectuer un plaidoyer international ont souvent un effet fédérateur, qui peut ensuite être utilisé pour des activités de mise en œuvre nationale et au-delà.

Il n'est pas possible de faire une évaluation générale de la probabilité de concrétisation de ces changements. Il convient donc de procéder à une évaluation soigneuse, en fonction de votre propre connaissance de la situation intérieure dans votre pays.

Comment l'IRCT peut-il apporter son soutien

L'IRCT vise à fournir tout le soutien dont nos membres ont besoin pour évaluer les possibilités de partenariat avec les mécanismes des Nations Unies et pour collaborer efficacement le cas échéant. Voici un aperçu des différentes façons dont nous pouvons aider nos membres en ce sens. Étant donné que ce partenariat s'effectue avec des ressources humaines et financières limitées, nous ne pouvons pas promettre la livraison de l'ensemble de ces éléments de soutien à tous les membres intéressés, mais nous ferons de notre mieux pour satisfaire le besoin.

Soutien à l'évaluation de la pertinence de l'engagement

L'IRCT possède une vaste expérience dans le partenariat avec les différents mécanismes onusiens des droits de l'homme et dispose d'un bureau et de personnel de liaison basés à Genève. Nous disposons donc d'une bonne vue d'ensemble des types de recommandations dont les différents mécanismes sont les plus susceptibles d'accoucher, et de la façon la plus efficace dont les ONG nationales peuvent promouvoir des recommandations de qualité avec un investissement minimal de ressources humaines et financières. Par conséquent, nous nous rendons disponibles pour une discussion informelle avec nos membres sur les différentes possibilités d'engagement, qui peut être suivie

d'une évaluation plus concrète de la façon dont ce partenariat peut être réalisé plus efficacement.

Soutien technique de l'information pour produire les mécanismes onusiens des droits de l'homme

L'IRCT peut fournir aux membres un soutien technique pour produire des informations principalement écrites sur les mécanismes onusiens des droits de l'homme pertinents. Nous avons produit une série de guides pratiques sur les différents mécanismes pertinents, qui peuvent être consultés sur notre site Internet. En outre, nous pouvons fournir une aide ciblée sur la façon de produire des informations et des commentaires écrits sur les projets de documents existants. Enfin, le cas échéant, l'IRCT peut être en mesure de produire des rapports communs avec nos membres, où nous allons jouer un rôle plus actif dans le processus de rédaction.

Lorsque les ressources le permettent, nous pouvons aussi être en mesure d'effectuer des visites préparatoires qui seront axées sur le renforcement des capacités de la société civile locale, ainsi que l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer pour le partenariat futur avec les mécanismes onusiens.

Soutien au lobbying / plaidoyer direct à Genève

Grâce à notre bureau de liaison à Genève, l'IRCT est bien placé pour influencer directement les mécanismes onusiens des droits de l'homme pertinents, ce que fait l'IRCT par le biais de diverses formes de soutien à nos membres. Cela inclut, dans la mesure du possible, un soutien financier concret aux membres afin de se rendre à Genève, et des conseils sur comment, quand et où cibler les décideurs pour des activités concrètes de lobbying. Nous pouvons organiser des réunions et accompagner des membres le cas échéant. En outre, nous pouvons offrir une représentation au nom de nos membres, quand ils ne sont pas en mesure de venir personnellement à Genève.

Soutien aux activités de mise en œuvre nationale

L'IRCT peut fournir des conseils techniques sur la conceptualisation de stratégies nationales visant à promouvoir la mise en œuvre des recommandations par les mécanismes onusiens des droits de l'homme, et, le cas échéant et si les ressources le permettent, nous pouvons nous impliquer activement dans les activités de mise en œuvre nationale. Ce soutien peut être fourni à distance ou par des visites de suivi effectuées par le personnel de l'IRCT et / ou des intervenants extérieurs.

Pour plus d'informations, questions et commentaires, veuillez contacter M. Asger Kjaerum, directeur du Bureau de liaison de l'IRCT de Genève à akj@irct.org / +41762215959

Pour un aperçu plus détaillé des ressources de l'IRCT, vous pouvez également consulter l'adresse suivante: <http://www.irct.org/library>

Notes

Notes



irct

**International
Rehabilitation
Council for
Torture Victims**

Borgergade 13
P.O. Box 9049
1022 Copenhagen K
Denmark
Tel: +45 33 76 06 00
Fax: +45 33 76 05 00
Email: irct@irct.org
Website: www.irct.org